



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 11 mars 2024 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	15	12

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de Séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Emilie Fanny VAILLAT, Michèle BOURGUE, Manuel MORENO, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Katia MARTINEZ

**Administrateurs ayant donné pouvoir** :

**Administrateurs absents** : Patrick FUMAT, Danièle PELLEGRIN, POUZENC

**Délibération N°01 2024**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président expose que le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice réglementaire dont la tenue est imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) transmis lors de la convocation des membres du Conseil d'Administration. En application du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, l'application nouvelle du référentiel M57 dispose que le Débat d'Orientations Budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif de l'exercice considéré, conformément au renvoi à l'article L5217-10-4 du CGCT. Les dispositions sont applicables au CCAS.

Le rapport s'articule comme suit :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Président explique au Conseil d'Administration qu'il doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, annexé.

La délibération doit faire l'objet d'un vote et la répartition des voix doit être indiquée.

Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EST FAVORABLE à l'unanimité aux orientations proposées.

PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 21 MARS 2024  
Et de la publication ou notification le .....



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com